

# CENTRES DE GESTION AGREES

Brochure : 3220, IDCC : 1237



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

11/05/2012

# Sommaire

<u>Convention collective nationale des centres de gestion agréés du 17 janvier 1983.</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Convention collective nationale du 17 janvier 1983</u>	6
<u>Titre Ier : Dispositions générales</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Durée-Date d'effet</u>	6
<u>Durée - Date d'effet.</u>	6
<u>Dénonciation-Révision</u>	6
<u>Dénonciation - Révision.</u>	6
<u>Avantages acquis</u>	6
<u>Ancienneté</u>	6
<u>Titre II : Formation du contrat de travail</u>	6
<u>Engagement</u>	6
<u>Période d'essai</u>	6
<u>Lieu du travail</u>	6
<u>Titre III : Salaires et classifications</u>	6
<u>Classifications</u>	6
<u>Rémunérations minimales</u>	6
<u>Structures des salaires</u>	6
<u>Egalité des rémunérations</u>	6
<u>Prime d'ancienneté</u>	6
<u>Rémunération forfaitaire des cadres</u>	6
<u>Frais de déplacements</u>	6
<u>Titre IV : Absences et maladies</u>	6
<u>Garanties de ressources en cas de maladie ou d'accident</u>	6
<u>Régime de prévoyance</u>	6
<u>Justification des absences</u>	6
<u>Incidence des arrêts maladie prolongés sur le contrat de travail (art 19)</u>	6
<u>Incidence des arrêts maladie prolongés sur le contrat de travail (art. 19)</u>	6
<u>Titre V : Règlementation du travail</u>	6
<u>Congés annuels</u>	6
<u>Congés pour événements familiaux</u>	6
<u>Jours fériés</u>	6
<u>Maternité, paternité et adoption</u>	6
<u>Durée du travail</u>	6
<u>Discrétion professionnelle</u>	6
<u>Titre VI : Formation professionnelle et apprentissage</u>	6
<u>Formation professionnelle.</u>	6
<u>Titre VII : Commissions paritaires</u>	6
<u>Commission de conciliation</u>	6
<u>Commission d'interprétation et de validation</u>	6
<u>Participation aux commissions paritaires</u>	6
<u>Remboursement des frais de déplacement</u>	6
<u>Titre VIII : Droit syndical et représentation du personnel</u>	6
<u>Droit syndical</u>	6
<u>Délégués du personnel</u>	6
<u>Réunions périodiques du personnel</u>	6
<u>Titre IX : Rupture</u>	6
<u>Délai-congé</u>	6
<u>Indemnités de licenciement</u>	6
<u>Absence pour recherche d'emploi</u>	6
<u>Licenciement collectif</u>	6
<u>Mise à la retraite</u>	6
<u>Titre X : Régime de retraite</u>	6

<u>Régime de retraite.</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>ANNEXE I</u>	6
<u>TITRE XI : CLASSIFICATIONS.</u>	6
<u>Révision des dispositions relatives à la classification</u>	6
<u>FORMATION PROFESSIONNELLE, Préambule, Note d'information</u>	6
<u>Champ d'application.</u>	6
<u>Nature des actions de formation et ordre de priorité</u>	6
<u>Plan de formation de l'entreprise.</u>	6
<u>Moyens reconnus aux délégués syndicaux, aux membres des comités d'entreprise et aux délégués du personnel pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation.</u>	6
<u>Reconnaissance des qualifications acquises du fait d'action de formation.</u>	6
<u>Conditions d'accueil et d'insertion des jeunes dans les centres du point de vue de la formation professionnelle.</u>	6
<u>Durée, conditions d'application de l'accord et périodicité des négociations ultérieures.</u>	6
<u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	6
<u>Champ d'application.</u>	6
<u>Nature des actions de formation et ordre de priorité.</u>	6
<u>Moyens reconnus aux délégués syndicaux, aux membres des comités d'entreprise et aux délégués du personnel pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation.</u>	6
<u>Reconnaissance des qualifications acquises : du fait d'actions de formation.</u>	6
<u>Conditions d'accueil et d'insertion des jeunes : dans les centres du point de vue de la formation professionnelle.</u>	6
<u>Le droit individuel à la formation.</u>	6
<u>Le contrat de professionnalisation.</u>	6
<u>Les périodes de professionnalisation.</u>	6
<u>Définition et conditions de mise en oeuvre des actions de formation en vue d'assurer l'égalité d'accès des hommes et des femmes à la formation professionnelle.</u>	6
<u>Les conséquences éventuelles conclues entre le centre et le salarié pour régler les conséquences financières en cas de démission à la suite d'une action de formation.</u>	6
<u>Budget consacré à la formation professionnelle.</u>	6
<u>Les conséquences éventuelles des aménagements apportés au contenu et à l'organisation du travail ainsi qu'au temps de travail sur les besoins de formation.</u>	6
<u>Les conséquences de la construction européenne sur les besoins et les actions de formation.</u>	6
<u>Les modalités d'application par les centres des dispositions de l'accord</u>	6
<u>COMMISSION D'INTERPRETATION SUR LES AVANTAGES ACQUIS</u>	6
<u>AVIS DE LA COMMISSION D'INTERPRETATION SUR LES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT (Article 35 de la convention)</u>	6
<u>Avis d'interprétation relatif à la classification</u>	6
<u>Avis de la commission d'interprétation consécutif à la révision de la convention collective à effet au 1er octobre 1996</u>	6
<u>VALIDATION D'UN ACCORD SUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	6
<u>VALIDATION DE L'ACCORD SUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU C.G.A. DE LA RÉGION PARISIENNE</u>	6
<u>DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Champ d'application de l'accord.</u>	6
<u>Durée du travail quotidienne et hebdomadaire.</u>	6
<u>Repos quotidien et hebdomadaire.</u>	6
<u>Dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail.</u>	6
<u>Effet sur les rémunérations.</u>	6
<u>Travail à temps partiel</u>	6
<u>Egalité entre hommes et femmes</u>	6
<u>Dispositions particulières pour bénéficier des aides.</u>	6
<u>Dispositions générales.</u>	6
<u>AVIS D'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 1 DE LA CONVENTION COLLECTIVE</u>	6
<u>Délai de carence en cas de maladie</u>	6
<u>Garantie de ressources et prime d'ancienneté</u>	6
<u>Application de la rémunération minimale après examen par la commission d'interprétation</u>	6
<u>Accord de méthode relatif à la négociation d'une convention collective des centres de gestion agréés et habilités</u>	6
<u>Préambule</u>	6

<u>Champ d'application.</u>	6
<u>Composition - Organisation.</u>	6
<u>Remise de documents.</u>	6
<u>Calendrier.</u>	6
<u>Organisation des séances de travail.</u>	6
<u>Prise en charge des coûts.</u>	6
<u>Documents.</u>	6
<u>Communication - Publicité.</u>	6
<u>Formalités - Durée - Dépôt.</u>	6
<u>Actualisation de la convention collective</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Actualisation des références</u>	6
<u>Temps partiel</u>	6
<u>Affichage</u>	6
<u>Visite médicale</u>	6
<u>Congé de paternité et congé parental d'éducation</u>	6
<u>Indemnités de licenciement</u>	6
<u>Mise à la retraite</u>	6
<u>Formation professionnelle</u>	6
<u>Avis de la commission d'interprétation et validation (art. 16 de la convention)</u>	6
<u>Indemnités de licenciement</u>	6
<u>Modifications des articles 21 et 23</u>	6
<u>Actualisation de la convention</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Indemnités de licenciement</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Textes Salaires</u>	6
<u>SALAIRES Accord n° 99-1 du 25 février 1999</u>	6
<u>Valeur du point à compter du 1er janvier 1999.</u>	6
<u>SALAIRES Avenant n° 3.1 du 13 février 2003</u>	6
<u>Valeur du point à compter du 1er janvier 2003.</u>	6
<u>Salaires Avenant n° 06.1 du 26 janvier 2006</u>	6
<u>Salaires à compter du 1er janvier 2006.</u>	6
<u>Accord du 14 février 2007 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2007</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Avenant n° 08-1 du 6 février 2008 relatif à la valeur du point à compter du 1er janvier 2008</u>	6
<u>Avenant n° 8.2 du 23 septembre 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008</u>	6
<u>Avenant n° 9.1 du 24 mars 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009</u>	6
<u>Accord n° 10.1 du 22 janvier 2010 relatif aux salaires au 1er janvier 2010</u>	6
<u>Avenant n° 11.1 du 18 janvier 2011 relatif aux salaires au 1er janvier 2011</u>	6
<u>Avenant n° 12-1 du 24 janvier 2012 relatif aux salaires et à la valeur du point au 1er janvier 2012</u>	6
<u>Textes du BOCC</u>	6
<u>Rectificatif au BOH n° 2006-9</u>	6

Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

\* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

\* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Champ d'application</li><li>Congés annuels</li><li>Congés exceptionnels</li></ul>	<p><b>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</b></p>	 <p>L'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de <a href="#">l'article 16</a>.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p><b>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</b></p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none"><li>national</li><li>ETAM</li><li>Avenant relatif aux sala</li><li>Ingénieurs et cadres</li></ul>	<p><b>Les articles concernant un thème sont regroupés.</b></p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article <a href="#">L. 122-12</a> du code du travail.</p>	<p><b>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</b></p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A</li><li>B</li><li>Bénéficiaires du régime...</li><li>Rilan de compétences fa</li></ul>	<p><b>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</b></p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification <a href="#">E.T.A.M.</a>, les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p><b>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</b></p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>15 Décembre 1987 : Accord</li><li>15 Décembre 1987 : Conven</li><li>15 Décembre 1987 : Protoc</li><li>15 Décembre 1987 : Diction</li></ul>	<p><b>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</b></p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Textes du BOCC</li><li>Accord du 13 décembre 20</li><li>Accord du 11 décembre 20</li></ul>	<p><b>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</b></p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

\* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

\* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Champ d'application</li><li>Congés annuels</li><li>Congés exceptionnels</li></ul>	<p><b>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</b></p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'<a href="#">article 16</a>.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p><b>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</b></p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none"><li>national</li><li>ETAM</li><li>Avenant relatif aux sala</li><li>Ingénieurs et cadres</li></ul>	<p><b>Les articles concernant un thème sont regroupés.</b></p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ la modification subsistent entre le no l'article <a href="#">L. 122-12</a> du code du travail.</p>	<p><b>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</b></p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A</li><li>B</li><li>Bénéficiaires du régime (</li><li>Rilan de compétences fa</li></ul>	<p><b>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</b></p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c assification <a href="#">E.T.A.M.</a>, les titulaires des c ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term uvre des connaissances correspondant</p>	<p><b>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</b></p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>15 Décembre 1987 : Accord</li><li>15 Décembre 1987 : Conven</li><li>15 Décembre 1987 : Protoc</li><li>15 Décembre 1987 : Protoc</li></ul>	<p><b>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</b></p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Textes du BOCC</li><li>Accord du 13 décembre 20</li><li>Accord du 11 décembre 20</li></ul>	<p><b>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</b></p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)